

COMPTE-RENDU DE LA VISIOCONFERENCE AVEC ADRIEN TAQUET

Masques :

La commission des affaires sociales de la CNAF financera et distribuera 3 masques transparents aux professionnels exerçant en crèches, micro crèches et MAM, ces professionnels devant exercer masqués.

Activité partielle :

Le dispositif sera réactivé. Le confinement n'étant pas le même que celui du printemps, les modalités de mise en œuvre ne seront pas les mêmes, on devrait en savoir plus d'ici la semaine prochaine.

Aides pour les crèches/MAM :

Une aide sera accordée jusqu'au 31 décembre par place inoccupée notamment dans les cas où un parent est cas contact ou si structure fermée.

Attestations :

Validation d'une attestation professionnelle unique pour les assistants maternels (mise en ligne sur notre site www.csafam.fr)

L'attestation scolaire pour l'accompagnement des enfants est en cours de validation.

Relations avec les PMI :

Certaines PMI n'autorisent pas aux assistants maternels de se retrouver à l'extérieur de leur domicile (promenade, parc...), alors que les RAM maintiennent leur activité, dans le respect de la distanciation et des gestes sanitaires, ceci afin d'éviter l'isolement des professionnels et favoriser la socialisation des enfants. Cette position est contraire aux ordonnances ministérielles, le ministère adressera un courrier aux Conseils Départementaux.

Impact de la crise sur les enfants :

C'est une préoccupation du ministre, la situation risque d'avoir un impact psychologique sur les enfants. La manière de mesurer cet impact doit être étudiée.